



Réf :

Paris, le 27 mai 2020

**NOTE
à Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement**

Objet : Bilan des mesures de prévention mises en place en abattoir dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

Les abattoirs constituent des entreprises particulières avec un rôle essentiel dans la chaîne alimentaire, justifiant leur fonctionnement durant toute la période de confinement. Les abattoirs d'animaux de boucherie nécessitent une inspection officielle permanente pour que les viandes qui en sortent puissent être mises sur le marché. Les services d'inspection vétérinaire interviennent en permanence à diverses étapes du processus, **les conditions de travail des agents d'inspection sont par conséquent intrinsèquement liées à l'organisation de l'abattoir et les inspecteurs sont en lien permanent avec les salariés de l'abattoir**. En abattoir de volailles la présence permanente des inspecteurs n'est pas systématique, à l'exception des abattoirs de forts tonnages dont le volume d'activité nécessite cette présence permanente.

La mise en œuvre de mesures de protection des inspecteurs vis-à-vis de l'épidémie de Covid-19 ne peut dans ce cas se raisonner de façon indépendante des mesures prises par l'abatteur pour l'organisation de son entreprise. L'abatteur a par ailleurs l'obligation de fournir aux inspecteurs des conditions de travail permettant d'assurer leur sécurité.

1) Contexte des abattoirs

- ✓ 245 abattoirs de boucherie en France, 153 abattoirs de volailles de forts tonnages (plus de 300 tonnes).
- ✓ Présence permanente des services vétérinaires d'inspection dans les abattoirs de boucherie et régulière à permanente dans les abattoirs de volailles. Cette mission est essentielle au fonctionnement des abattoirs et à la chaîne d'approvisionnement alimentaire.
- ✓ Effectifs du MAA présents dans ces établissements : 2100 inspecteurs, représentant 1650 ETP environ

2) Mesures prises avec les abatteurs

Le dialogue avec les fédérations d'abatteurs est constant du fait des spécificités évoquées. La crise sanitaire a eu plusieurs conséquences sur l'activité des abattoirs en lien avec la réorganisation nécessaire des chaînes d'approvisionnement en viande. Si certains petits abattoirs ont fermé pendant tout ou partie de la période de confinement, la très grande majorité des abattoirs a continué de fonctionner avec des adaptations plus ou moins faciles à mettre en place du fait de la conception des locaux notamment. Des tensions ont pu apparaître au démarrage de la crise lorsque les mesures de distanciation physique nécessaires n'avaient pas pu être mises en place, ou lorsque l'abatteur refusait de les mettre en place si celles-ci impliquaient une réduction de la cadence d'abattage.

Le ministre chargé de l'agriculture a adressé un courrier le 7 avril aux fédérations d'abatteurs leur rappelant leurs obligations, ce courrier a également été adressé aux préfets.

Par ailleurs un guide à l'attention des abatteurs a été conçu par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et le ministère du travail le 6 avril, ainsi qu'une plaquette de la mutualité sociale agricole à l'attention des salariés d'abattoir le même jour. L'ensemble de ces éléments a permis de trouver localement des solutions pour adapter les conditions de travail et assurer la possibilité de respecter les gestes barrières. Leur mise en œuvre effective fait depuis le démarrage de la crise l'objet d'un suivi rapproché et permanent de la part de la DGAI.

Enfin, le 14 mai 2020, une réunion a été organisée entre les représentants des fédérations d'abatteurs de boucherie (FNEAP, Culture Viande, FEDEV, INTERBEV, La Coopération Agricole) et la DGAI. A cette occasion, il a été rappelé les exigences exprimées dans le courrier du ministre de l'agriculture et de l'alimentation adressé le 7 avril 2020 aux différentes fédérations. A cette date, les fédérations n'ont pas fait part de difficulté majeure concernant le respect de la distanciation ni l'état de santé des salariés dans les abattoirs. Lors d'une réunion téléphonique le 19 mai 2020, deux des principales fédérations d'abattage de boucherie ont exprimé des inquiétudes sur l'évolution récente de la situation en abattoirs. Ces fédérations restent dans l'attente d'un soutien des pouvoirs publics dans la gestion médiatique, et notamment d'une communication claire sur l'absence de risque sanitaire lié à la consommation de viande.

3) Mesures mises en place concernant les agents des services vétérinaires d'inspection

Les mesures de prévention mises en place pour les agents des services vétérinaires répondent aux recommandations s'appliquant à l'ensemble des personnels en abattoirs.

3.1. Concernant les effectifs

Dès le début de l'épidémie, pour assurer la continuité de l'inspection sanitaire permanente dans les abattoirs, le DGAI a demandé aux services déconcentrés (DRAAF/SRAL et DD(CS)PP) d'organiser les suppléances nécessaires en abattoir. Une "réserve" d'agents, issue du niveau interdépartemental et régional a ainsi été mise en place pour l'inspection en abattoir (446 agents réservistes ont été recensés, point de situation en semaine 17). Un module de formation à distance spécifique a été conçu en urgence, afin de permettre aux agents concernés de se réapproprier les missions en abattoir si nécessaire.

3.2. Concernant la santé et la sécurité au travail

La DGAI a mis en place plusieurs actions pour assurer la sécurité de ses agents, et ce en étroite collaboration avec les inspecteurs de la santé et sécurité au travail, associés par ailleurs dans un réseau spécifique avec le bureau de la DGAI chargé des abattoirs (BEAD). Le MAA est également en contact permanent avec les représentants du personnel (CHSCT-M et CT dont la fréquence a été renforcée durant la crise) et échange avec la Direction Générale du travail (DGT).

a) Mesures de prévention mises en place

- ✓ Protection des personnes à risque particulier, placées en autorisation spéciale d'absence.
- ✓ Mesure principale mise en place dans les abattoirs : distanciation (entre opérateurs, entre agents des services d'inspection, et entre opérateurs et agents).
- ✓ Appui aux DD(CS)PP sur les mesures de distanciation par l'envoi d'un **courrier du ministre aux professionnels et aux préfets rappelant le caractère indispensable de cette mesure et l'importance d'une diminution de cadence si nécessaire au respect de la distanciation (07/04/2020)**.
- ✓ Concernant les masques : cristallisation sur les masques au début de la crise, demandes régulières des services d'inspection. Situation largement améliorée avec la livraison de masques depuis fin avril (en semaine 19, 100 % des DDPP déclarent avoir des masques fournis par l'administration centrale ou achetés localement ; 6% signalent des inquiétudes sur les stocks disponibles, ces inquiétudes devraient se lever rapidement grâce à l'organisation logistique désormais mise en place par le ministère de l'intérieur).
- ✓ Autres mesures préconisées : renforcement des mesures générales d'hygiène et de désinfection, équipements alternatifs complémentaires (visières).

b) Diffusion de fiches et de documents d'information

- ✓ Quatre fiches réflexe validées par le MAA - 24/03/2020 ([mesures barrières](#), [hygiène des locaux et équipements](#), [conduite à tenir suspicion sur site](#), [conduite à tenir confirmation](#))
- ✓ Plaquette conjointe du ministère du travail et du ministère de l'agriculture "[kit de lutte contre le COVID-19 pour les travailleurs en abattoir](#)" (06/04/2020)

- ✓ Plaquette de la MSA concernant les [mesures de protection des salariés en abattoir](#) (06/04/2020)
- ✓ Plaquette du ministère du travail concernant les [mesures de protection qui incombent à l'employeur pour protéger ses salariés](#) (06/04/2020) et traduite en huit langues pour faciliter sa diffusion
- ✓ [Foire aux questions](#) du secrétariat général du ministère actualisée régulièrement
- ✓ Deux plaquettes du BEAD, issues de l'expérience du terrain, relatives aux moyens de garantir la distanciation dans les conditions d'inspection en abattoir ([06/04/2020](#) et [05/05/2020](#))
- ✓ Plaquette sur le [port du masque](#) (28/04/2020)
- ✓ [Douze fiches réflexe](#) accompagnant le plan d'organisation du MAA en phase de déconfinement - 15/05/2020 (suite des 4 fiches réflexes diffusées le 24/03/2020)

c) Surveillance et collecte d'informations

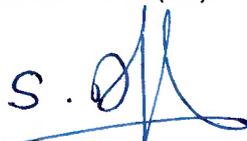
- ✓ Remontées quotidiennes des services départementaux *via* un relais des SRAL, analysées par le BEAD
- ✓ Echanges d'informations entre le bureau santé sécurité au travail du MAA et la DGT, réalisation de contrôles par les inspecteurs du travail dans les établissements agro-alimentaires
- ✓ Questionnaires ponctuels à des moments clés et sur des thématiques spécifiques :
 - Semaine 17 : point de situation exhaustif sur les effectifs des services vétérinaires d'inspection, la santé des équipes et la mise en place des mesures de prévention dans les équipes des services vétérinaires d'inspection, les résultats de cette enquête ont été présentés en CHSCT MAA le 22 avril ;
 - Semaine 19 : suivi de la situation et focus sur les masques. Près de 80 DD(CS)PP ont répondu au questionnaire. Les retours montrent une meilleure mise en place des mesures de prévention et la mise à disposition de masques dans l'ensemble des équipes des services vétérinaires d'inspection, bien que parfois en quantité insuffisante et de types hétérogènes.

d) Renforcement de la communication et accompagnement des services déconcentrés

- ✓ Diffusion d'une [newsletter](#) interne aux services : rubrique dédiée au COVID-19, liens vers toutes les informations disponibles (techniques, SST...), diffusion auprès de l'ensemble des DD(CS)PP et des SRAL (liste de diffusion de près de 1 000 agents), augmentation du rythme de diffusion (fréquence hebdomadaire actuellement) pour s'adapter à la nécessité de transmettre des informations plus rapidement en cette situation de crise
- ✓ Diffusion régulière d'informations *via* [l'intranet](#) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- ✓ Mèls et appels directs aux services déconcentrés ayant signalé des difficultés
- ✓ Suivi direct et en temps réel des situations problématiques : l'analyse détaillée du premier questionnaire a conduit à accompagner directement et individuellement 27 DD(CS)PP par mèl et téléphone. Douze DD(CS)PP ont ensuite été accompagnées à la suite du second questionnaire. Ces appuis ont permis d'engager les mesures nécessaires et de lever les inquiétudes.

4) Bilan de la situation et points d'attention

- ✓ L'activité des abattoirs est globalement stable ou en hausse.
- ✓ En semaine 17, 40 cas COVID-19 (suspects, probables ou confirmés) parmi les agents des services vétérinaires en abattoir (29 DD(CS)PP), en poste dans 33 abattoirs. Situation stable, avec seulement 3 cas suspects supplémentaires en semaine 19.
- ✓ Depuis le déconfinement et la mise en œuvre de mesures de gestion spécifiques par les ARS, nous avons connaissance de la détection de cas COVID-19 dans six abattoirs ou ateliers de découpe (Kermené – Collinée, 22 ; Tradival – Fleury-les-Aubrais, 45 ; SCABEV – Les Herbiers, 85 ; Arrivé – Les Essarts, 85 ; France Poultry – Chateaulin, 29, Ronsard – Bignan, 56), parmi ces cas deux sont considérés comme des clusters, aucun agent d'inspection n'a été détecté positif dans ces clusters. Un suivi rapproché des DD(CS)PP concernées est en cours par le Bureau des abattoirs de la DGAI.


Sophie DELAPORTE
 Secrétaire générale


Bruno FERREIRA
 Directeur général de l'alimentation